

Les prestations liées au risque emploi représentent 44,5 milliards d'euros en 2016 (*tableau 1*), soit 2,0 % du PIB. Elles progressent de 2,3 % en 2016, après +1,5 % en 2015. Le risque emploi est composé de deux volets. Les dépenses afférentes au chômage correspondent à la majeure partie des prestations versées (91 % du montant total) et augmentent à un rythme moindre en 2016 (+0,8 % après +1,5 % en 2015). Le second volet regroupe les prestations relatives à l'insertion et à la réinsertion professionnelles. Bien qu'elles ne représentent que 9 % du montant total du risque emploi, elles augmentent à un rythme très élevé, nettement plus rapide qu'en 2015 (+19,9 % après +1,1 %). Ces prestations portent la hausse du risque emploi en 2016, avec les dépenses d'aide au retour à l'emploi (ARE) [*graphique 1*].

Les dépenses d'insertion et de réinsertion professionnelles augmentent très fortement

Les dépenses d'insertion et de réinsertion professionnelles atteignent 4,2 milliards d'euros en 2016, un niveau jamais atteint depuis 1993. Parmi elles, l'allocation d'aide au retour à l'emploi versée lorsque le demandeur d'emploi suit une formation validée par Pôle emploi (Aref) a fortement progressé (+25,0 % en 2016 après +3,6 % en 2015). De même, tous financeurs confondus, les autres dépenses de ce poste ont rebondi de 31,2 % (après -3,3 % en 2015) pour atteindre 1,7 milliards d'euros. Ces fortes hausses sont à rapprocher de la mise en œuvre du plan « 500 000 formations supplémentaires »¹. En 2016, le nombre d'entrées en formation des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi a progressé de 71 %, pour atteindre 890 000 (519 000 en 2015)². Les régions, autre acteur majeur de l'insertion, financent des stages de formation professionnelle, notamment par le biais de l'association pour la formation professionnelle des adultes (Afp), pour 1,1 milliard d'euros en 2016, un montant quasi stable par rapport à 2015 (+0,8 %).

L'aide au retour à l'emploi ralentit légèrement mais reste dynamique

L'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE), versée par l'Assurance chômage (Unedic et Pôle emploi), représente près des trois quarts du risque chômage, pour un montant de 30,0 milliards d'euros en 2016. Les dépenses d'ARE augmentent à un rythme légèrement plus faible qu'en 2015 (+2,2 % après +2,8 %). Cela s'explique à la fois par la moindre progression du nombre de bénéficiaires (+2,6 % après +7,6 % en 2015) [*tableau 2*] et l'absence de revalorisation en 2016 du montant moyen servi au titre

de l'ARE (après +0,3 % au 1^{er} juillet 2015). L'infléchissement de la progression du nombre de bénéficiaires de l'ARE en 2016 résulte notamment de la moindre hausse des demandeurs d'emploi des catégories A, B, C (+1,4 % après +6,1 % en 2015), dans un contexte de légère amélioration de la conjoncture économique et de mise en œuvre du plan « 500 000 formations supplémentaires ». En effet, ce plan a entraîné une bascule des chômeurs des catégories A, B, C vers la catégorie D³, qui regroupe les chômeurs non tenus de rechercher un emploi, notamment lorsqu'ils sont en formation⁴.

Les autres prestations chômage freinent globalement l'évolution du risque emploi

Les demandeurs d'emploi qui ne sont pas ou plus couverts par le régime d'assurance chômage dépendent alors du régime de solidarité, qui relève de l'État. Le Fonds de solidarité finance majoritairement – pour 95 % des dépenses totales – l'allocation de solidarité spécifique (ASS) des chômeurs en fin de droits. Le montant de l'ensemble des prestations du Fonds s'élève à 2,8 milliards d'euros, en baisse de 3,7 % (après une hausse de 1,9 % en 2015). Cela reflète la diminution de nombre de bénéficiaires (-2,6 % pour l'ASS, principale prestation versée par le Fonds de solidarité, après +0,8 % en 2015), sous l'effet de l'amélioration de la conjoncture et de la faible revalorisation des prestations du Fonds en 2016 (+0,1 % après +0,9 % en 2015).

L'allocation de sécurisation professionnelle (ASP), versée aux salariés confrontés à un licenciement économique, représente 1,7 milliards d'euros en 2016. Les montants versés baissent de 13,8 % (après -2,7 % en 2015), dans un contexte de diminution du nombre de bénéficiaires (-18,4 % en 2016).

Les autres prestations chômage des administrations publiques incluent notamment les préretraites, versées en remplacement de l'indemnisation du chômage aux salariés qui partent à la retraite de manière anticipée. Ces prestations, qui s'élèvent à 1,1 milliard d'euros en 2016 dont 0,5 milliard au titre des préretraites, diminuent de 8,7 % en 2016.

L'ensemble de ces effets baissiers est toutefois légèrement atténué par la hausse des prestations versées directement par les employeurs du secteur privé (indemnités de licenciement, prestations de chômage partiel, etc.). Ces prestations augmentent de 3,0 % (après avoir stagné en 2015), pour atteindre 4,8 milliards d'euros en 2016.

1. Le plan « 500 000 formations supplémentaires », mis en place en 2016 et reconduit en 2017, vise à accroître l'entrée en formation des demandeurs d'emploi.

2. Jasaroski, E. (2017, avril). Les entrées en formation des demandeurs d'emploi au 4^e trimestre 2016. Pôle emploi, Statistiques et indicateurs.

3. Otte, L., Dixte, C. (2017, décembre). Les évolutions des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en 2016. *Dares Résultats*, 080.

4. Le nombre de demandeurs d'emplois de catégorie D a augmenté de 9,9 % en 2016, après une hausse de 0,6 % en 2015 (Dares). Les demandeurs d'emploi en formation bénéficient d'une indemnisation mais les dépenses correspondantes sont comptabilisées au sein du volet « insertion et réinsertion professionnelle », et non dans le volet « chômage ».

Tableau 1 Prestations du risque emploi par régime de 2012 à 2016

Montants en millions d'euros, évolutions en %

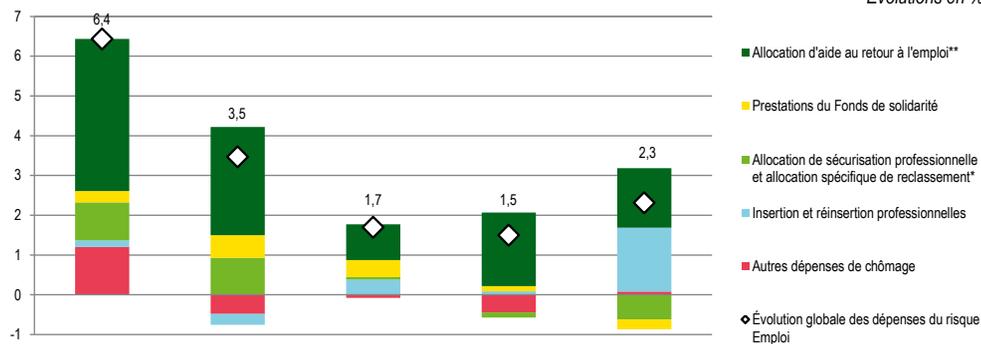
		2012	2013	2014	2015	2016	16/15
Public	Administrations de Sécurité sociale	29 311	30 752	31 124	31 764	32 039	0,9
	Allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE)	26 718	27 812	28 201	28 989	29 641	2,2
	Allocation spécifique de reclassement (ASR)	289	3	1	-	-	-
	Allocation de sécurisation professionnelle (ASP)	1 320	1 984	2 014	1 959	1 689	-13,8
	Préretraites	318	323	345	338	328	-3,0
	Autres prestations chômage	667	629	563	477	381	-20,2
	Autres administrations publiques	3 397	3 575	3 675	3 628	3 523	-2,9
	Allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE)	329	344	336	343	343	-0,1
	Prestations du Fonds de solidarité*	2 454	2 687	2 866	2 921	2 812	-3,7
	Préretraites	242	206	178	164	149	-9,5
Autres prestations chômage	372	337	295	201	220	9,6	
Privé Sociétés financières et non financières	4 624	4 531	4 614	4 623	4 763	3,0	
Total Chômage	37 333	38 858	39 413	40 016	40 325	0,8	
Public	Administrations de Sécurité sociale	2 361	2 220	2 299	2 288	2 992	30,7
	Allocation d'aide au retour à l'emploi formation (AREF)	1 060	1 056	1 070	1 109	1 386	25,0
	Autres dépenses d'insertion et de réinsertion professionnelles	1 300	1 165	1 229	1 180	1 606	36,1
	Autres administrations publiques	1 055	1 083	1 165	1 214	1 207	-0,5
	Stages de formation professionnelle des régions (AFPA)	910	962	1 029	1 074	1 082	0,8
	Autres dépenses d'insertion et de réinsertion professionnelles	145	122	136	140	125	-10,6
Total Insertion et réinsertion professionnelles	3 416	3 304	3 464	3 502	4 199	19,9	
Total Emploi	40 748	42 161	42 877	43 518	44 524	2,3	

* ASS, ATS, AER (jusqu'en 2011), y compris prime de Noël associée à ces prestations.

Source > DREES, CPS.

Graphique 1 Évolution globale et contributions des différents postes de dépenses du risque emploi

Évolutions en %



* L'allocation spécifique de reclassement n'est plus servie depuis 2015.

** Hors ARE-Formation, qui est comptabilisée dans le poste « Insertion et réinsertion professionnelles ».

Source > DREES, CPS.

Tableau 2 Nombre de chômeurs indemnisés

Effectifs CVS-CJO en fin de mois, en milliers et en moyenne annuelle, évolutions en %

	2012	2013	2014	2015	2016	16/15
Aide au retour à l'emploi (ARE)	2 211	2 283	2 322	2 498	2 562	2,6
Solidarité nationale (ASS, etc.)	433	472	500	494	477	-3,4
Total des chômeurs indemnisés (hors formation)	2 644	2 755	2 822	2 992	3 040	1,6
Demandeurs d'emploi des catégories A, B, C*	4 707	5 095	5 355	5 681	5 758	1,4

* Catégories A, B, C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et n'ayant pas exercé d'activité ou ayant exercé une activité réduite au cours du mois.

Note > CVS-CJO : correction des variations saisonnières – correction des jours ouvrables.

Champ > France.

Sources > Pôle Emploi, Dares.